



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA GENÉTOUZE
DU 7 NOVEMBRE 2017**



Le sept novembre deux mille dix-sept (07/11/2017), le conseil municipal de la commune de LA GENÉTOUZE, légalement convoqué le deux novembre deux mille dix-sept (02/11/2017), s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy PLISSONNEAU, Maire.

<u>Membres en exercice :</u>	19
<u>Présents :</u>	PLISSONNEAU Guy – ROY Pierre - ROUTHIAU Jean – MOLLÉ Nathalie - RICHARD Evelyne – COUSSEAU Félix - AUBRET Béatrice - BROSSARD Sylvie – DELAVAUD Christine - FRADET Jean-Pierre - GUIET Jérôme - MACÉ Caroline - LETARD Céline - RABILLÉ Laurent - RICOLLEAU François
<u>Absents ou Excusés :</u>	BARTHÉLÉMY Éric - COUSSOT Carole – PAILLAT Céline - RENAUD Stéphane
<u>Pouvoirs :</u>	BARTHÉLÉMY Éric à ROUTHIAU Jean COUSSOT Carole à RICHARD Evelyne PAILLAT Céline à BROSSARD Sylvie RENAUD Stéphane à RABILLÉ Laurent
<u>Secrétaire de séance :</u>	MOLLÉ Nathalie

1. ☞ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu du 3 octobre 2017 est approuvé

2. ☞ Fonctionnement de la commune

A. Médecin

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu un médecin espagnol jeudi dernier.

Celui-ci demande à la commune la prise en charge, pendant 2 ans, de son loyer professionnel et une secrétaire médicale à 20h/semaine.

Les élus estiment que les demandes sont trop importantes. De plus, rien de garantie que ce médecin restera après ces 2 ans de gratuité.

B. Personnel

Vu la délibération 010/2016 du 1^{er} mars 2016 créant un contrat d'Emploi d'Avenir à temps complet

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le personnel du service technique perçoit un régime indemnitaire dont la personne en contrat d'avenir ne bénéficie pas.

L'ensemble du service a été particulièrement sollicité cette année au vu de tous les travaux engagés. Aussi, Monsieur le Maire propose que la personne en contrat d'avenir bénéficie du même montant IFSE que le personnel non encadrant et du CIA (dans la limite du montant fixé par délibération)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE la proposition de Monsieur le maire

3. Commission Finances

A. Emprunts

1. Budget commune

Monsieur le maire informe le conseil qu'au vu du plan de financement et des subventions incertaines, il convient de réaliser un emprunt de 600 000 € pour la rénovation du Foyer Rural-restaurant scolaire. Il précise que 4 banques ont été sollicitées

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Pierre ROY ne participe pas au vote)

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser auprès du Crédit Agricole Atlantique Vendée, un emprunt destiné à financer la rénovation du foyer rural – restaurant scolaire dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Montant : 600 000 €,**
- **Taux fixe trimestriel : 1.32%**
- **Remboursement : Echéance constantes trimestrielles**
- **Frais de dossier : 450 €**

PRÉCISE que la commune de La Genétouze s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées aux conditions générales des contrats du prêteur

2. Budget Assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil que 4 banques ont été sollicitées pour l'emprunt de 300 000 € nécessaires à la réhabilitation du réseau d'assainissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Pierre ROY ne participe pas au vote)

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser auprès du Crédit Agricole Atlantique Vendée, un emprunt destiné à financer la réhabilitation d'une partie du réseau d'assainissement dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Montant : 300 000 €,**
- **Taux fixe trimestriel : 1.32%**
- **Remboursement : Echéance constantes trimestrielles**
- **Frais de dossier : 450 €**

PRÉCISE que la commune de La Genétouze s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées aux conditions générales des contrats du prêteur

B. Décisions Modificatives

1. Budget activités commerciales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ADOPTE la décision modificative n°1 présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
6226 – Honoraires		600 €		
752 – Revenus des immeubles				600 €
Total FONCTIONNEMENT		600 €		600 €
INVESTISSEMENT				
165 – dépôts et cautionnement reçus		600 €		
165 – dépôts et cautionnement reçus				600 €
Total INVESTISSEMENT		600 €		600 €
Total Général		1 200 €		1 200 €

2. Budget commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ADOPTE la décision modificative n°3 présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
60623 – Alimentation		3 600 €		
60632 – Fourniture petit équipement		6 000 €		
611 – prestations de service		4 000 €		
615221 – entretien bâtiments publics		16 300 €		
6162 – assurance dommage ouvrage		4 400 €		
6413 – personnel non titulaire		30 000 €		
022 – dépenses imprévues	22 300 €			
023 – virement à la section d’investissement		16 300 €		
722 – travaux en régie				16 300 €
7381 – taxe additionnelle				42 000 €
Total FONCTIONNEMENT	22 300 €	80 600 €		58 300 €
INVESTISSEMENT				
021 – virement de la section de fonct.				16 300 €
21312/040 – bâtiments scolaires		9 400 €		
2138/040 – autres constructions		5 700 €		
2188/040 – autres immo corporelles		1 200 €		
Total INVESTISSEMENT		16 300 €		16 300 €
Total Général		74 600 €		74 600 €

C. Participation

Monsieur ROY informe le conseil que pour équilibrer le budget CCAS, celui-ci a besoin d'une participation communale de 6 000 €.

De plus, il précise que dans le cadre des travaux de rénovation du foyer rural, il a été acté qu'une aide pouvait être octroyée aux associations qui ne pouvaient pas réaliser leurs manifestations. Cette aide est versée au vu des bilans financiers et dans une limite de 400 €.

De ce fait, Monsieur ROY propose les participations suivantes :

- CCAS : 6 000 €
- Amicale laïque 270 € (moules-frites – arbre de Noël)
- Comité des fêtes 400 € (Réveillon)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, VALIDE les propositions de Monsieur ROY

D. Acquisition foncière

1. Raymond GUILLET

Vu la délibération 080/2017 du 11 juillet 2017

Monsieur ROY rappelle au conseil municipal que celui-ci a décidé d'acheter les parcelles utilisées par les jardins familiaux.

Or la parcelle ZB 35 d'une superficie de 620 m² est concernée.

Par conséquent, l'acquisition porte sur les parcelles ZB 35 (620m²) - ZB279 (7418 m²)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE d'acquérir les 8 038 m² à Monsieur GUILLET à 10€/m².

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte et tous les documents nécessaires.

2. Epoux Jean-Marc AUBRET

Vu la délibération 081/2017 du 11 juillet 2017

Monsieur ROY rappelle au conseil municipal que celui-ci a décidé d'échanger des parcelles avec les époux AUBRET Jean-Marc dans le cadre d'aménagement de sécurité sur le RD100a.

Or les numéros de parcelles n'étaient pas connus. Suite au document d'arpentage, il est proposé d'échanger les parcelles suivantes :

Parcelles communales ZM309p (31m²) + ZM312 (295m²) contre ZM308(50m²) et ZM314 (53m²) appartenant aux époux Jean-Marc AUBRET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE d'échanger les parcelles énoncées ci-dessus avec M et Mme AUBRET.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et tous les documents nécessaires.

E. Déclaration de travaux

Monsieur ROY informe le conseil municipal que la communauté de communes a demandé les souhaits des communes au sujet des déclarations de travaux pour les clôtures, le nettoyage des façades et les permis de démolir.

Il a été décidé de maintenir l'existant, à savoir, la déclaration de travaux pour les clôtures.

4. ☞ Commission Foyer Rural – Restaurant scolaire : avenants

Vu le marché conclu entre la commune et l'entreprise Cognac Sciage Béton en aout 2017

Monsieur le maire informe le conseil municipal que des travaux modificatifs ont été demandés à l'entreprise. Il convient donc de réaliser un avenant, pour un montant total de 12 087.16 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE les travaux complémentaires pour un montant de 12 087.16 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant et tous les documents nécessaires.

PREND ACTE que le montant total des travaux s'élève à 2 021 283.44 € TTC.

Lot – entreprise	Montant initial TTC	Avenant 1 TTC	Montant total TTC
1 – CSB	74 400 €	12 087.16 €	86 487.16

5. ☞ Commission Patrimoine

A. Classement voirie

M. ROUTHIAU rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux a été réalisée en 2006 et approuvée par délibération du conseil municipal du 7 novembre 2006

Cette mise à jour avait permis d'identifier 5 967mètres de voies communales, 12 458 mètres de place publique et 16 115 mètres de chemins ruraux.

Vu la délibération n°105/2014 du 4 novembre 2014 classant la voirie des tardivières 1 et 2 dans le domaine public

Vu la délibération n°100/2016 du 6 décembre 2016 classant la voirie des Tardivières 3 dans le domaine public

Il rappelle que le conseil municipal a décidé de classer certaines voies communales :

Considérant que ces opérations de classement n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par les voies, la présente délibération approuvant le classement de voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Monsieur ROUTHIAU propose d'approuver le classement des voies communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité SE PRONONCE pour le classement des voiries énumérées ci-dessous :

Nom de la voie	Descriptif	Références cadastrales	Longueur en m
Place de l'église	A partir de l'impasse Abbé Blaizeau, au coin du café, jusqu'à la place de l'église	AC 180	45 m
Parking	Parking situé derrière le transformateur électrique.)		20 m

Cette situation conduit donc le conseil municipal à fixer :

- la longueur de voies communales à 7 794 mètres + 45 mètres, soit un total de **7 839 mètres**
- la longueur de chemins ruraux recensés à 16 115 mètres +0 mètres, soit un total de **16 115 mètres**.
- la longueur des voiries à caractère de place publique à 12 458 mètres + 20 mètres, soit un total de **12 478 mètres**

Le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente décision.

B. Assainissement

Messieurs ROUTHIAU et RABILLÉ présentent au conseil municipal l'Avant-Projet définitif de la création de 4 lits supplémentaires.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer :

- Sur l'Avant-Projet Définitif
- Sur le lancement de l'appel d'offres
- Sur l'autorisation de signature des marchés afin de ne pas perdre de temps

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

VALIDE l'Avant-Projet Définitif concernant la création de 4 lits rhizophytes supplémentaires à la station d'épuration

AUTORISE le maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux

AUTORISE le maire à signer les marchés et tous les actes nécessaires pour un montant maximum de 300 000 € HT

PRÉCISE que les dépenses seront affectées au budget assainissement

Messieurs ROUTHIAU et RABILLÉ évoquent également la réhabilitation du réseau d'assainissement. Ce sujet sera évoqué plus largement lors d'un prochain conseil.

6. ☞ Commission Action sociale :

Monsieur COUSSEAU fait le bilan de la dernière activité de la semaine bleue :

Mardi matin 24 octobre 2017 Florence Fradet, sa petite fille Maélie et Marie-Noëlle Delaire étaient présentes salle Pré-Vert pour préparer des gâteaux avec Laurence Bateau, la responsable jeunesse locale qui, pour l'occasion, était accompagnée par 2 jeunes filles, Lisa Gibouveau et Lily

Viaud. Au programme : confection de gâteaux maraîchin, au chocolat, au yaourt et de cocktail de fruits frais.

A 16h30, 36 enfants du centre de loisirs et leurs animatrices ont rejoint les aînés du 4^{ème} mardi du mois. Dans une bonne humeur intergénérationnelle, ce sont une cinquantaine de convives qui ont dégusté ensemble les bonnes réalisations du matin complétées par des boissons offertes par le CCAS.

Ce fut un agréable temps de partage d'un goûter bien apprécié autant par les enfants que par les aînés. Une opération à renouveler peut-être ?

7. ☞ Commission Communication

A. Facebook

Madame MOLLÉ informe le conseil municipal que la page Facebook de la commune sera mise en ligne courant novembre.

B. GenéZik

Madame MOLLÉ dresse le bilan du GenéZik.

C. 11 novembre

Madame MOLLÉ présente le déroulement de la cérémonie du 11 novembre.

8. ☞ Commission Enfance Jeunesse :

A. Vacances d'octobre - Fréquentations

Madame RICHARD présente les chiffres de fréquentation des vacances d'octobre pour espace mômes et espace Jeunes.

B. Sortie patinoire

Madame RICHARD informe le conseil municipal qu'Espace Jeunes va proposer des sorties patinoires.

Il convient donc de fixer le tarif de cette sortie « Patinoire »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, FIXE à 5€ par personne la sortie « Patinoire ».

9. ☞ Communauté de Communes Vie et Boulogne

A. Commission Sociale

Monsieur COUSSEAU fait le compte-rendu de la dernière commission sociale :

- CLIC
Le Conseil Départemental va reprendre les 3 principales missions du CLIC, à savoir :
 - information de la personne âgée et son entourage et orientation vers les services et solutions localement disponibles. Facilitation des démarches à entreprendre
 - Evaluation de la situation et des besoins de la personne. Élaboration d'un plan d'aide individualisé
 - Suivi et coordination du plan d'aide personnalisé
- ADMR
Il va être proposé une base commune pour les subventions communales
- Epiceries sociales
Une harmonisation des aides aux 3 structures existantes va être faite :
 - Attribution d'une subvention de fonctionnement déterminée en fonction du nombre de bénéficiaires N-1
 - Prise en charge des locaux
 - Mutualisation d'un camion frigorifique
- Analyse des besoins sociaux
Monsieur COUSSEAU présente les axes :
 - Petite enfance
 - Facture numérique
 - Mobilité
 - Personnes âgées

B. Commission Environnement

Monsieur ROUTHIAU fait le compte-rendu de la commission Environnement :

- Ordures Ménagères
Sur les 8 premiers mois de l'année, 4 247 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées.
Vu l'échéance du contrat (mars 2019), la commission engage une réflexion sur le mode de collecte.
La redevance des Ordures ménagères augmentera de 2% en 2018. Il est précisé que cette redevance comprend également les apports, non limités, en déchetterie.
- Recyclerie
Un partenariat existe avec La Roche Agglomération et la communauté de communes des Achards.
Une convention va donc être établie.
La déchetterie de St Paul Mont Penit va « alimenter » cette recyclerie : elle va renvoyer les objets réutilisables vers celle-ci.
- Nids de frelons asiatiques
Une demande en progression, parmi celles-ci certaines ne concernent pas les frelons asiatiques.

C. Commission Educative

Madame RICHARD rappelle les 2 conférences.

Monsieur le Maire informe que les représentants au SIVU de la Mothe Achard pour la prévention routière ont été désignés.

D. Commissions Habitat

Madame BROSSARD fait le compte-rendu de la commission Habitat :

- élargissement de l'étude pré OPAH avec un complément sur la faisabilité d'un volet Renouvellement Urbain (11 000 € TTC)
- avenant pour prolonger les deux conventions en cours en 2018 en attendant que la pré étude OPAH soit complétée,
- Harmonisation des aides

Harmonisation des aides OPAH Palluau & OPAH Vie et Boulogne														
	Propriétaires occupants					Propriétaires bailleurs					Label Habitat Grand Axe		TOTAL	
	Habitat indigne et très dégradé	Sécurité et salubrité de l'habitat	Précarité énergétique et amélioration thermique	Adaptation et autonomie de la personne	Habitat indigne et très dégradé	Sécurité et salubrité de l'habitat	Moyennement dégradé	Précarité énergétique et amélioration thermique	Adaptation et autonomie de la personne	Logement adapté à tous	Locatif conventionnelle	Chauffage-eau performant		
OPAH Vie & Boulogne	Objectif annuel	2	0	40	15	3	0	3	10	0	13	2	10	96 500 €
	Aides aux travaux	250 € prime Habiter Mieux	250 € prime Habiter Mieux	250 €	0 €	5 % max. 4 000 €	0 €	5 % max. 3 000 €	5 % max. 3 000 €	0 €	2 000 €	3 000 €	300 €	
	Budget maximum annuel	500 €	0 €	10 000 €	0 €	12 000 €	0 €	9 000 €	30 000 €	0 €	26 000 €	6 000 €	3 000 €	
OPAH Pays de Palluau	Objectif annuel	2	1	25	10	2	0	1	1	0	0	0	0	91 000 €
	Aides aux travaux	10 % max. 5 000 € + 250 € prime Habiter Mieux	10 % max. 5 000 € + 250 € prime Habiter Mieux	250 €	5 à 10 % max. 2 000 €	25 % max. 20 000 €	0 €	0 €	5 % max. 3 000 €	15 % max. 9 000 €	0 €	0 €	0 €	
	Budget maximum annuel	10 500 €	5 250 €	6 250 €	17 000 €	40 000 €	0 €	0 €	3 000 €	9 000 €	0 €	0 €	0 €	
Proposition OPAH Pays de Palluau et Vie & Boulogne	Objectifs cumulés	4	1	65	25	5	0	4	11	0	13	2	10	187 500 €
	Aides aux travaux	10 % max. 5 000 € + 250 € prime Habiter Mieux	10 % max. 5 000 € + 250 € prime Habiter Mieux	250 €	5 % max. 1 000 €	10 % max. 8 000 €	0 €	5 % max. 3 000 €	5 % max. 3 000 €	0 €	2 000 €	3 000 €	300 €	
	Budget maximum annuel	21 000 €	5 250 €	16 250 €	25 000 €	40 000 €	0 €	12 000 €	33 000 €	0 €	26 000 €	6 000 €	3 000 €	

E. Commission Culture

Madame MOLLÉ informe le conseil municipal qu'une convention bipartite doit être signée entre la commune et la communauté de communes Vie et Boulogne afin de déterminer les rôles, droits et devoirs de chacune des parties dans le fonctionnement de la médiathèque de la commune.

L'objectif commun des deux parties est de développer et promouvoir la lecture, et d'une manière plus générale, l'accès à l'information, à la documentation et à la culture sous toutes ses formes auprès de l'ensemble des habitants de la commune et des environs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention bipartite

Madame MOLLÉ évoque les points de la dernière commission :

- Changement du logiciel dans les médiathèques avec la mise en place d'un nouveau portail
- Modification de la tarification dans les médiathèques
- Le concours « Ecrire son 1^{er} roman » s'est clos le 23 août dernier. Le premier atelier d'écriture a eu lieu avec l'ensemble des participants le 16 septembre dernier
- Festival de l'éducation interculturelle. Il aura lieu du 19 au 23 mars 2018
- Ateliers musicaux en milieu scolaire : tous les établissements scolaires ont répondu favorablement à la proposition.
- Partenariat avec l'historial de la Vendée
 - * réunion annuelle des médiathèques le 8 février
 - * action « avoir 14 ans en 2018 »
- opération cinéma : le cinéma d'Aizenay va proposer aux collèges du territoire des films en lien avec les parcours du collège (parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle et parcours d'avenir)
- diverses animations dans les médiathèques

Madame MOLLÉ informe le conseil que le réseau communautaire fêtera ses 10 ans en octobre 2018.

F. Commission PLUiH

Monsieur ROY informe le conseil municipal que le cabinet CITADIA a été retenu pour mener à bien le PLUiH. L'objectif est de l'entériner en décembre 2019.

G. Conseil communautaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- Réflexion sur l'aspect touristique du territoire
- La taxe de séjour est reconduite, dans les mêmes conditions pour l'année 2018.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il laisse la commission mutualisation et qu'il sera remplacé par Sylvie BROSSARD.

10. ☞ Points divers – dates à retenir

- 11 novembre : Au Poiré Sur Vie
- 9 décembre : Téléthon
- 17 décembre : Animation de Noël
- 8 janvier : vœux du maire

Dates des prochaines réunions du conseil municipal à 20h30 :

5 décembre
16 janvier
13 février
20 mars
10 avril
15 mai
12 juin
10 juillet
4 septembre
2 octobre
6 novembre
11 décembre